



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2022-034

PUBLIÉ LE 3 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse / Bureau des Élections et de la Réglementation

23-2022-03-03-00001 - arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°

23-2022-02-17-00002 du 17 février 2022^{??} établissant la liste des candidats
au premier tour^{??} De l'Élection municipale partielle complémentaire^{??} de
La COMMUNE DE CHÂTELUS LE MARCHEIX DES 6 ET 13 mars 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2022-03-03-00001

arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°
23-2022-02-17-00002 du 17 février 2022
établissant la liste des candidats au premier tour
De l'Élection municipale partielle
complémentaire
de La COMMUNE DE CHÂTELUS LE MARCHEIX
DES 6 ET 13 mars 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 20-2022-03
MODIFIANT L'ARRETE PREFECTORAL N° 23-2022-02-17-00002 DU 17 FÉVRIER 2022
ÉTABLISSANT LA LISTE DES CANDIDATS AU PREMIER TOUR
DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE
DE LA COMMUNE DE CHÂTELUS LE MARCHEIX DES 6 ET 13 MARS 2022

La préfète de la Creuse,

VU le code électoral, et notamment son article L. 258 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-8 et L. 2122-14 ;

VU la loi du 24 décembre 2020 relative aux délais d'organisation des élections municipales partielles et des élections des membres des commissions syndicales ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2022-01-18-00001 du 18 janvier 2022 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Châtelus le Marcheix ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2022-02-17-00002 du 17 février 2022 établissant la liste des candidats de l'élection municipale partielle complémentaire de la commune de Châtelus le Marcheix ;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'orthographe du prénom d'un des candidats à savoir « Davis BOURDEIX » au lieu de David BOURDEIX » ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°23-2022-01-18-00001 du 18 janvier 2022 portant convocation des électrices et des électeurs de la commune de Châtelus le Marcheix est modifié ainsi :

« La liste des candidats admis à se présenter au premier tour de scrutin du dimanche 6 mars 2022 et éventuellement au second tour, le dimanche 13 mars 2022 pour l'élection municipale partielle complémentaire dans la commune de Châtelus le Marcheix, est la suivante :

- M. Pierre-Blaise BAYLE
- **M. David BOURDEIX**
- M. David GAUTRET
- Mme Kelly PAULME

- M. Thierry PERONNE

- Mme Claire PEYRATOUT

»

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse et M. le maire par intérim de la commune de Châtelus le Marcheix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse et qui sera affiché aux emplacements habituellement réservés à cet effet sur la commune.

Fait à Guéret, le 3 mars 2022

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général

Signé : Bastien MEROT